



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

direction
départementale
de l'Équipement
de Seine-et-Marne



service Affaires
Juridiques

Bureau Réglementation
de l'Urbanisme

Arrêté 2004 DAI 1 URB n° 125
Approuvant la carte communale de
CESSOY-EN-MONTOIS

**Le Préfet de Seine-et-Marne,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 124.1 et suivants et R 124.1 et suivants ;

Vu le schéma directeur de Bassée Montois approuvé le 13 février 1998;

Vu l'arrêté du maire de CESSOY-EN-MONTOIS en date du 17 mars 2004 prescrivant l'enquête publique ;

Vu la délibération du conseil municipal de CESSOY-EN-MONTOIS en date du 18 juin 2004 approuvant la carte communale ;

Sur proposition de la Directrice départementale de l'Équipement,

ARRETE :

Article 1^{er} : Est approuvée la carte communale jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au maire de CESSOY-EN-MONTOIS; ampliation en sera adressée au Sous-Préfet de Provins et à la Directrice départementale de l'Équipement.

Il sera publié au recueil des actes administratifs.

Il fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 124.8 du code de l'urbanisme.

288, avenue G.
Clémenceau
BP596
77005 Melun Cedex
téléphone :
01 60 56 71 71
télécopie :
01 60 56 71 00
mél. DDE-77



Fait à Melun, le 20 AOUT 2004
Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé : Jean-François SAVY